

**Bureau du 26 avril 2004**

**Décision n° B-2004-2202**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Maintenance et renouvellement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Centre d'échanges de Lyon-Perrache

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet la validation des programmes de maintenance du centre d'échanges de Lyon-Perrache pour l'année 2004 ainsi que l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement.

Le centre d'échanges de Lyon-Perrache est un établissement recevant du public de 1ère catégorie. Ce bâtiment est un lieu d'échanges entre divers modes de transports : trains, métro, tramway, bus, taxis et abrite également des activités connexes telles que des commerces et des services.

Chaque année, des travaux de maintenance sont nécessaires à la poursuite de l'activité et au maintien de ce patrimoine communautaire.

Le programme de travaux comporte sur le centre budgétaire 5730 :

- renouvellement du système de climatisation des locaux du mail	54 900 €
- remplacement, entretien des escaliers mécaniques	32 900 €
- maintenances curatives diverses	37 200 €

Il est demandé au Bureau de bien vouloir valider ce programme de travaux et d'autoriser l'individualisation d'autorisation de programme sur une opération à créer de 125 000 €- autorisation de programme de maintenance et renouvellement - centre d'échanges de Lyon-Perrache ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le programme de travaux relatif à la maintenance et au renouvellement - centre d'échanges de Lyon-Perrache pour un montant de 125 000 € TTC.

**2° - Autorise** l'individualisation de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement n° 10 pour un montant de 125 000 € sur l'opération maintenance et renouvellement - centre d'échanges de Lyon-Perrache - exercice 2004 - centre budgétaire 5730 - comptes de gestion 573 500 et 573 400 - fonction 0020 - compte 0231 320.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,